



PASS MULTI-ACTIVITES VILLE D'ARGELES SUR MER– FICHE D'INSCRIPTION 2026-

Inscriptions du 1^{er} au 30 septembre 2026

Merci de joindre :

- Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille (parents / enfant)
- Le questionnaire de santé pour les enfants ou certificat médical de non-contre-indications aux activités choisies pour les adultes
- Une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile
- Le règlement signé
- L'autorisation de droit à l'image signée

RENSEIGNEMENT

NOM ET PRENOM →

DATE DE NAISSANCE →

AGE →

ADRESSE →

ADRESSE MAIL (des parents si adhérents mineur) →

TELEPHONE PORTABLE (des parents si adhérents mineur) →

NOM ET PRENOM (des parents si adhérents mineurs) →

CHOIX DES ACTIVITES

PREMIER TRIMESTRE → option 1 : option 2 : option 3 :

DEUXIEME TRIMESTRE → option 1 : option 2 : option 3 :

TROISIEME TRIMESTRE → option 1 : option 2 : option 3 :

SIGNATURE (des parents pour les adhérents mineurs)

Cadre réservé à l'administration

Carte d'identité ou Livret de famille	☐ Oui	☐ Non
Questionnaire de santé	☐ Oui	☐ Non
Attestation d'assurance responsabilité civile	☐ Oui	☐ Non
Règlement signé	☐ Oui	☐ Non

Paiement 60 €	☐ Chèque	☐ Espèces
---------------	---------------------------------	----------------------------------

LE DOSSIER EST IL COMPLET → ☐ OUI ☐ NON

QUESTIONNAIRE SUR L'ETAT DE SANTE DE L'ENFANT SPORTIF

Nom et prénom de l'enfant :

Suite au Décret n°2021-564 du 7 mai 2021, il n'est désormais plus obligatoire de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive. Ce décret modifie le code du sport afin de prendre en compte l'évolution du contrôle de l'absence de contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs hors disciplines à contraintes particulières. Il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.

Dans l'Arrêté de ce Décret, l'article 2 précise le contenu de ce questionnaire ci-dessous :

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données. Pensez à signer à la fin du formulaire.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es :	une fille ☐ un garçon ☐	Quel est ton âge : ans
<u>Depuis l'année dernière,</u>		
	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le coeur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐

<u>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines),</u>	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
<u>Aujourd'hui,</u>	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
<u>Questions à faire remplir par tes parents</u>	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du coeur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ?	☐	☐
Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		

Si un certificat médical s'avère nécessaire (au moins une réponse OUI), celui-ci doit indiquer « l'aptitude à la pratique du sport ».

Date et signature du responsable légal :

PASS MULTI-ACTIVITES VILLE D'ARGELES-SUR-MER – REGLEMENT INTERIEUR

Vous vous inscrivez au Pass multi-activités proposé par la ville d'Argelès-sur-Mer. En contrepartie, nous vous demandons de bien vouloir vous conformer au règlement intérieur.

Article 1 : Objet du dispositif

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accès, d'utilisation et de validité du « Pass multi-activités » proposé par la collectivité. Ce Pass donne accès à une liste d'activités sportives parmi laquelle l'adhérent pourra choisir une activité différente par trimestre.

Article 2 : Conditions de délivrance

L'accès au Pass multi-activités est soumise à la validation du dossier d'inscription. Le dossier comprend une fiche d'inscription, une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille, un questionnaire de santé pour les mineurs ou un certificat médical de non-contre-indication pour les activités choisies pour les adultes, une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la personne inscrite, le règlement intérieur, le règlement par chèque ou espèce.

L'inscription est validée par le service des associations. Seuls les dossiers d'inscription complets seront traités.

La validation de l'inscription est soumise au nombre de places disponibles par activités. Pour chaque trimestre, l'adhérent peut se positionner sur 3 options afin d'optimiser ses chances d'obtenir une place pour une activité. La municipalité positionnera l'adhérent par ordre de priorité d'abord sur l'option 1, puis sur l'option 2 et finalement sur l'option 3.

En cas d'atteinte de la capacité maximale d'accueil pour une activité, l'attribution des places s'effectuera selon l'ordre chronologique de réception des dossiers d'inscription.

L'inscription au Pass multi-activités n'est autorisée que pour deux années à l'issue desquelles l'adhérents ne pourra plus prétendre en bénéficier.

Article 3 : Tarifs, Paiement et Validité

Les tarifs du Pass Multi-activités sont fixés par délibération du Conseil Municipal à 60€ pour les trois trimestres.



Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public d'Argelès-sur-Mer ou en espèces. Il est à déposer au bureau du service aux associations, à l'hôtel de ville.

Le Pass multi-activités est valable pour trois trimestres pour les activités indiqués dans la fiche d'inscription une fois que le dossier a été validé. Les séances non consommées à la date de fin de validité ne sont ni reportées ni remboursées.

Article 4 : Absences

En cas d'absence, l'adhérent ou ses parents sont priés de prévenir l'association sportive concernée.

Article 5 : Conditions de remboursement et de résiliation

Le Pass multi-activités ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié et validé par l'administration :

- Inaptitude médicale définitive ou de longue durée (supérieure à 1 mois), sur présentation d'un certificat médical détaillé dans les 15 jours suivant l'accident ou la maladie.
- Déménagement hors du territoire de la collectivité (sur justificatif de mutation professionnelle ou nouveau bail).

Le remboursement sera calculé au prorata temporis à compter de la date de réception de la demande complète.

Article 6 : Respect des règles et du matériel

L'obtention du Pass multi-activités implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, mais aussi des règlements intérieurs propres à chaque association.

Les adhérents doivent se conformer scrupuleusement aux consignes de sécurité édictées par le personnel encadrant.

Ils s'engagent à respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Article 7 : Respect des horaires

Chaque adhérent s'engage à se présenter aux activités auxquelles il s'est inscrit à l'heure prévue. Il convient de reprendre les enfants qui ne rentrent pas seuls dès la fin des activités. Il est impératif de prévenir l'encadrant de l'activité en cas de retard.



Les associations partenaires et la collectivité déclinent toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

Article 8 : Tenue

L'accès aux activités est conditionné au port d'une tenue sportive adaptée.

Article 9 : Prise en charge médicale d'urgence et secours

Pour les adhérents enfants, en cas d'accident, les parents autorisent le personnel encadrant l'activité à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la prise en charge médicale et l'intervention des secours auprès de leur enfant.

Article 10 : Manquement au règlement

Tout manquement au présent règlement ou tout comportement verbal ou physique irrespectueux envers le personnel ou les autres usagers pourra entraîner l'annulation du Pass.

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur du Pass multi-activités et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2026

Signature du représentant légal précédée de la mention "Lu et approuvé"

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Représentant légal si adhérent mineur :

Demeurant :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la ville d'Argelès-sur-Mer et les clubs partenaires du Pass Multi-activités à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre des activités proposées par le Pass Multi-activités durant la saison 20../20..

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à, le

Signature de l'adhérent ou de son représentant
légal si mineur précédée de la mention « *Lu et
approuvé* »